

# Le prof issu de l'ULB n'est pas neutre

ÉCOLE Le diplômé d'avant 2004 devra suivre une formation pour donner citoyenneté

- ▶ L'enseignement de l'ULB n'est pas neutre.
- ▶ Pour enseigner l'éducation à la citoyenneté, les « ulbistes » devront avoir suivi une formation complémentaire à la neutralité.

**Q**ui pourra donner l'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) ?

Ce cours sera introduit dans l'école publique au primaire à la rentrée 2016, au secondaire un an plus tard. Il sera réservé aux actuels profs de morale/religion. Mais le gouvernement de la Communauté française a posé des conditions. Dont celles-ci : il faudra au moins être diplômé du supérieur de type court (trois ans), détenir un titre pédagogique et avoir suivi une formation à la neutralité – d'une vingtaine d'heures, ce module est offert en

cours du soir et est organisé dans la plupart des universités et hautes écoles.

Les professeurs issus de l'Université libre de Bruxelles (ULB) s'inquiètent. Sont-ils réputés neutres ? Et si non, devront-ils suivre ce module sur la neutralité s'ils veulent enseigner l'EPC ?

A la première question, il faut répondre par la négative.

Parce que l'ULB livre un enseignement non confessionnel, bien des « ulbistes » pensent avoir bénéficié d'un enseignement neutre. Loupé.

Chez Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Éducation, on rappelle que l'ULB, comme son nom le signale, ne relève pas de l'enseignement officiel mais du libre non confessionnel. Aussi, il faut se souvenir de l'arrêt que la Cour constitutionnelle a rendu en mars 2015. Les juges ont alors estimé que le

cours de morale dispensé dans l'école publique n'était plus neutre puisqu'il est, depuis 1994, fondé sur le libre examen, élément clé de la laïcité organisée, singulièrement incarnée par le Centre d'action laïque – financé depuis 1993, à l'égal des cultes.

On peut discuter mille heures sur le raisonnement de la Cour. Mais son verdict est là. Et par extension, on peut estimer que l'ULB ne dispense pas un enseignement neutre puisque l'université bruxelloise fonde son enseignement sur le libre examen.

Vu ceci, les profs diplômés de l'ULB devront-ils suivre le fameux module de neutralité ? Oui, sans doute, même si, formellement, le point n'a pas encore été tranché au gouvernement de la Communauté française.

Bémol : depuis 2004, l'étudiant de l'ULB qui passe l'agrégation pour pouvoir enseigner au secondaire supérieur a, dans son cursus, une formation spécifique (et obligatoire) à la neutralité. Avant 2004, elle était facultative.

On se résume : le prof diplômé avant 2004 et qui n'aurait pas suivi la formation à la neutralité ne pourra (sans doute) enseigner l'EPC que s'il suit cette formation complémentaire à la neutralité.

S'agissant des profs issus de l'officiel, on notera qu'ils sont neutres d'office. S'ils ont été diplômés avant 2004-2005, ils sont réputés l'être. Après, les écoles officielles ont organisé une formation à la neutralité. En

bref : ils sont (tous) blindés.

## Situations singulières

Pour en revenir aux profs de l'ULB, on risque de vivre des situations singulières. Pour faciliter l'insertion de leurs diplômés dans le réseau officiel, les écoles catholiques qui forment des enseignants proposent des formations à la neutralité – elle est même obligatoire à l'UCL, depuis 2006, par exemple. Dans certains cas, l'EPC pourra être confiée à un enseignant fraîchement diplômé de l'Université catholique de Louvain, au détriment d'un enseignant qui se serait fait diplômer à l'ULB avant 2004. ■

PIERRE BOUILLON

## CITOYENNETÉ

### Une ou deux heures

En mars 2015, la Cour constitutionnelle a jugé que le cours de morale n'était plus neutre et a décrété qu'il fallait que l'élève de l'officiel puisse être dispensé de religion/morale. Ceci a forcé la Communauté française à créer une échappatoire neutre. C'est le « cours de rien ». A partir de la rentrée 2016 (primaire) ou 2017 (secondaire), il sera remplacé par une éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC). La religion/morale passera de 2 à 1 h/semaine et l'EPC sera enseignée à hauteur de 1 h/semaine. L'élève ne voulant ni religion ni morale aura 2 h d'EPC.